



FORMATION Electrique « HoBo »

**Public Visé :**

Tout public

Prérequis :

- Aucun

Durée :

7H

Date : A définir

Lieu : Notre centre de formation

Nbre de stagiaires :

4 minimum et

12 maximum

Références :

Norme NF C 18-510
(juillet 2012)

L'article R4544-10
du Code du
Travail : précise que
« l'employeur
délivre, maintient ou
renouvelle
l'habilitation selon
les modalités
contenues dans les
normes mentionnées
à l'article R. 4544-3.

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Habilitation Electrique « HoBo »- Exécutant

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Identifier et éviter les dangers liés au courant électrique
- Mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques

CONTENU:**MODULE TRONC COMMUN N°1**

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Les différents domaines de tension
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identifier les limites et les zones d'environnement
- Le principe d'une habilitation
- Définition des symboles d'habilitation
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole)
- La zone de travail, les signalisations et repérages associés
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans un environnement électrique
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou en cas d'incendie dans cet environnement
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou l'incendie dans cet environnement

MODULE EXÉCUTANTS TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE (B0, H0, H0V)

- Les acteurs concernés par les travaux
- Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail)

PEDAGOGIE

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Ecran de projection avec l'utilisation d'un vidéoprojecteur

Livret stagiaire

Local Electrique

Prix :

Demander un devis selon vos besoins

SUIVI – ÉVALUATION :

- Suivi de la formation : Émargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

- Evaluation : Formation qualifiante validée par un examen final avec un jury :
1- Contrôle de connaissances à l'issue de la formation, permettant à l'employé de délivrer le titre d'habilitation correspondant
2- Délivrance d'un avis après évaluation, notifié sur l'attestation de formation

- Recyclage : Tous les 3 (Préconisation INRS)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

ENCADREMENT :

La formation est assurée par un formateur expert en matière d'Electricité

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigerons vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.



Modalités d'accès et contact :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jours ouvrés après une prise de contact avec notre gérant Monsieur Zoubir Abdelali :
- Email : contact@afms-france.fr
- Téléphone : 01 41 50 57 49

- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.

- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention, une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retournée.